



# Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : [st-eloi@st-eloi.qc.ca](mailto:st-eloi@st-eloi.qc.ca)

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

## Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

## PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale  
employé municipal (saisonnier)

Alexandre Desjardins, inspecteur en bâtiment et en environnement

Adresse courriel : [alexandre.desjardins@mrcdesbasques.com](mailto:alexandre.desjardins@mrcdesbasques.com)

## CONSEIL MUNICIPAL

M. Mario St-Louis, maire  
M. Roger Lavoie, conseiller #1, pro-maire  
M. Jonathan Rioux, conseiller #2  
M. Éric Veilleux, conseiller #3  
M. Jocelyn Côté, conseiller #4  
M. Samuel Sirois, conseiller #5  
Mme Gisèle Saindon, conseillère #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

Lundi le 5 décembre 2022 à 19 h 30

Rapport Municipal

Novembre 2022

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2023**

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui débiteront à 19h30 et se tiendront à la salle Adélar-Godbout le:

Lundi 9 janvier, Lundi 6 février, Lundi 6 mars, Lundi 3 avril, Lundi 1<sup>er</sup> mai, Lundi 5 juin, Lundi 3 juillet, Lundi 7 août, Mardi 5 septembre, Lundi 2 octobre, Lundi 6 novembre et Lundi 4 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**ETAT COMPARATIF**

La Directrice générale dépose les états comparatifs prévus selon l'article 176.4 du code municipal soit le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante et le second compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant selon les renseignements dont dispose la directrice générale et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Tous les membres du conseil présents ont déposé en ce septième jour de novembre 2022 leur formule de déclaration des INTÉRÊTS des élus municipaux telle que stipulé dans l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**DÉPÔT DE L'EXTRAIT DU REGISTRE CONTENANT LES DÉCLARATIONS VISÉES AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL ET AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS**

La directrice générale mentionne qu'aucune déclaration n'a été inscrite au registre des employés ni au registre des membres du conseil municipal au cours de la dernière année.

## **ABOLITION POSTE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE-ADJOINTE**

ATTENDU QUE le poste de secrétaire-trésorière adjointe a été créé en 2011 pour aider à la Directrice générale dans le dossier des travaux de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE le dossier des travaux de traitement des eaux usées est pratiquement terminé;

POUR CES MOTIFS, la Municipalité de Saint-Éloi a aboli le poste de secrétaire-trésorière-adjointe et ce à partir de maintenant.

## **VACANCES DIRECTRICE GÉNÉRALE À PAYER**

ATTENDU QUE l'année 2022 a été l'année où a eu lieu les travaux de traitement des eaux usées dans la municipalité de Saint-Éloi;

ATTENDU QUE la Directrice générale a dû être présente au bureau durant les travaux de traitements des eaux usées du mois de mai au mois de novembre 2022 afin de répondre aux contribuables, d'assister aux réunions de chantier et de suivre le dossier;

ATTENDU QUE la Directrice générale n'a pu prendre ses vacances annuelles au complet;

POUR CES MOTIFS, la Municipalité de Saint-Éloi accepte de payer à la Directrice Générale une semaine de vacance qu'elle n'a pas pris dans ces vacances 2022 et ceci payable au mois de décembre en même temps que celle déjà autorisé par la résolution #2020-12-178. Cette demande n'est pas récurrente, c'est seulement pour l'année 2022.

## **CNESST / CLASSIFICATION POUR L'ANNÉE 2023**

La municipalité de Saint-Éloi a reçu de la CNESST la décision concernant la classification pour l'année 2023. Le taux de cotisation sera de 1.54\$ par tranche de 100\$ de salaire assurable.

## **NOMINATION D'UN PRO-MAIRE**

Une résolution a été adoptée afin que Monsieur Roger Lavoie soit nommé pro-maire de notre municipalité et ceci pour un an.

**TARIFS DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE POUR L'ANNÉE 2023**

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi accepte les tarifs applicables du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2023.

**LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES**

La Municipalité de Saint-Éloi accepte le dépôt de la liste des arrérages de taxes préparée par la directrice générale.

**RÉSOLUTION CARTE VISA SUPPLÉMENTAIRE POUR POMPIER**

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi mandate la Directrice générale a demandé une carte de crédit Visa supplémentaire au montant de 1000\$ au nom de la Municipalité de Saint-Éloi pour la brigade incendie afin de payer les frais de carburant.

**SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / MONSIEUR SÉBASTIEN GRAVEL ET MADAME STÉPHANIE LABEL / COMITÉ DE RELANCE**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi subventionne le Comité de Relance de Saint-Éloi pour un montant de 4969.32\$, représentant un montant équivalent au droit de mutation, à une année d'exemption de taxe sur la valeur de l'évaluation de la résidence et à 5000\$ réparti sur 5 ans soit 1000\$ par année à compter de 2021, telle que calculée par la directrice générale. La subvention sera versée à Monsieur Sébastien Gravel et Madame Stéphanie Lebel par le Comité de Relance de Saint-Éloi.

**RÈGLEMENT #278 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT #221 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

La municipalité de Saint-Éloi a adopté le règlement #278 tel que décrit ci-dessus. Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le trouver sur le site internet de la municipalité.

**POSTE CANADA**

Veillez prendre note que les heures du bureau de poste ont changées. Les nouvelles heures sont dorénavant du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #279 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT #204 CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET APPLICATION PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Un avis de motion a été donné afin de présenter le projet de règlement #279 remplaçant le règlement #204 concernant le stationnement et application par la Sûreté du Québec. Le tout sera adopté à une séance subséquente de ce conseil. L'objet, la portée et le coût a été présenté. Des copies sont mises à la disposition des citoyens lors de la présentation du projet de règlement. Une dispense de lecture est accordée à la directrice générale.

**SOUSSION ISOLATION CAVE SALLE ADELARD-GOUBOUT / PRABAM**

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a demandé des prix pour gicler au polyuréthane la solive de rive ;

Considérant qu'il y a eu trois entreprises qui ont répondu à notre demande;

Considérant que les entreprises sont les suivants :

**Isolation MJ :**

Solive de rive 4" épais (par l'intérieur) : 1100\$ plus taxes

Murs intérieurs 3,5" épais (partie chaufferie) : 1650\$ plus taxes

Gicler barrière thermique peinture Solive de rive et mur (chaufferie): 1150\$ plus taxes

Gicler mur de fondation (par l'extérieur) 2,5" épais : 1760\$ plus taxes

Gicler membrane d'imperméabilisation (extérieur) : 2100\$ plus taxes

**Tousignant**

Gicler sur fondation et rive, appliquer peinture : 6000\$ plus taxes

**Isolation Climat +**

Gicler 4" sur solive de rive (intérieur) : 960\$ plus taxes

Gicler 3" sur fondation (intérieur) : 970\$ plus taxes

Gicler 3" sur fondation partie arrière : 1764\$ plus taxes

DC-315 : 1304\$ plus taxes

Considérant qu'Isolation MJ propose d'isoler la cave en deux étapes soit une partie par l'intérieur et une autre partie par l'extérieur;

À ces causes, la Municipalité de Saint-Éloi engage Isolation MJ pour les montants indiqué ci-dessus. Isolation MJ devra faire l'isolation de l'intérieur avant le 31 décembre 2022 et l'extérieur au printemps 2023 et ceci conforme à la demande de la soumission. Tous les travaux seront payés par la subvention PRABAM.

## **PROGRAMME TECQ 2019-2023 (no5)**

Une résolution a été adoptée afin que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

## **SOUSSION RAMONAGE DES CHEMINÉES**

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a demandé des prix pour le ramonage des cheminées;

Considérant qu'il y a eu deux entreprises qui ont répondu à notre demande;

Considérant que les entreprises sont les suivants :

Service de Ramonage M. Ouellet enr. : 47.84\$ + taxes  
Ramonage BSL.ca / Frédéric : 52\$ + taxes

Considérant que Service de Ramonage M. Ouellet enr. est le plus bas soumissionnaire;

À ces causes, la Municipalité de Saint-Éloi engage Service de Ramonage M. Ouellet enr. pour l'année 2023 pour le montant suivant : 47.84\$ plus taxes. Service de Ramonage M. Ouellet enr. devra faire le ramonage, le ramassage des résidus lorsque possible, transmet un préavis de 24 à 48 heures fourni par la Municipalité, produire trois bordereaux et ceci conforme à la demande de la soumission.

**DEMANCHE CPTAQ / FERME CÔTE D'OR INC.**

Considérant que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Éloi ont pris connaissance de la demande d'aliénation pour agrandir une superficie actuellement utilisée à une fin autre que l'agriculture (lot #5546980) présentée par Me Andréanne Moreau, notaire pour Ferme Côte D'Or inc. à la CPTAQ;

Considérant qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la commission des activités agricoles, la municipalité de Saint-Éloi doit donner un avis relativement à une demande d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture adressée par Ferme Côte d'Or inc.;

Considérant que l'avis que transmet la Municipalité de Saint-Éloi à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

Considérant que cette demande est conforme aux dispositions des règlements d'urbanismes de la municipalité;

Considérant que la présente demande est justifiée et cohérente considérant le projet du demandeur;

Considérant que cette demande à la CPTAQ, si elle est accordée, n'aurait aucune conséquence négative sur les activités agricoles et sur le développement de ces activités agricoles sur le territoire de la municipalité;

Considérant que cette demande, si elle est accordée, n'aurait aucun effet négatif sur le potentiel agricole des lots et n'ajouterait aucune contrainte supplémentaire en matière d'environnement;

À ces causes, la Municipalité de Saint-Éloi :

-appuie le demandeur, Ferme Côte D'Or inc., dans ces démarches visant à obtenir de la commission l'aliénation d'un lot (#5546980) afin d'agrandir une superficie actuellement utilisée à des fins résidentielles pour se mettre conforme à la réglementation municipale.

-indique à la Commission que le projet du demandeur ne contrevient pas aux règlements municipaux.

-recommande à la commission de faire droit à la présente demande.

**ADHÉSION AVEC L'UMQ POUR LE REGROUPEMENT DE L'ABAT-POUSSIÈRE POUR LA SAISON 2023**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi adhère au regroupement de l'UMQ pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2023.

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) UN AJUSTEMENT AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Éloi reçoit à chaque année une correspondance du ministre des Transports du Québec, concernant le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) dans le cadre volet Entretien des routes locales;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée dans ce Programme est pratiquement le même montant que les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE l'année 2022, l'indice des prix à la consommation selon Statistique Canada, en janvier était de 5,1%, celui de juin 8,1%;

CONSIDÉRANT QUE le carburant a connu plusieurs hausses de prix;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour l'entretien et la réparation des infrastructures municipaux a augmenté énormément;

CONSIDÉRANT QUE ces hausses ont un impact majeur pour l'entretien du réseau routier local, pour la saison estivale et hivernale, ainsi que sur l'ensemble du budget municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est une petite collectivité et désire offrir des services adéquats à ses citoyen(ne)s.

POUR CES MOTIFS, la Municipalité de Saint-Eloi :

-demande au ministère des Transports du Québec d'accorder, pour l'année 2023 et les années suivantes, un ajustement selon l'indice à la consommation pour le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) dans le cadre du volet Entretien des routes locales.

-demande aux municipalités de la MRC des Basques d'appuyer cette demande en envoyant une résolution au PAVL ainsi qu'à la députée de Rivière-du-Loup, Témiscouata, les Basques Madame Amélie Dionne.



**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE CHEMINS À DOUBLE VOCATION / CHEMIN DES TROIS-ROCHES / NOUVELLE DEMANDE**

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éloi a demandé au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, la SER des Basques et les transporteurs de l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QU'il y a des transports de bois privés qui ne sont pas comptabilisés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi qu'auprès des groupements forestiers desservant le territoire municipal;

ATTENDU QUE des transports circulent en moyenne 10 voyages de bois par jour sur une période de 260 journées par année au chemin des Trois-Roches de Saint-Éloi;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours.

NOM DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Chemin des Trois-Roches	3.04 km	Bois brut, Matériel granulaire, Matériaux de construction	2600

POUR CES MOTIFS, la Municipalité de Saint-Éloi demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 3.04 km.

**CLUB DE MOTONEIGE LES PISTOLETS / DROIT DE PASSAGE**

La Municipalité de Saint-Éloi autorise Monsieur le maire à signer pour un an les documents requis concernant la cession d'un droit de passage pour le Club de motoneige Les Pistolets sur la Route Métayer soit du Rang 4 Est au Rang 3 Est section fermé durant l'hiver, passage sur le bout du Rang 4 Est, passage sur le bout du Rang 3 Est, traverse Route Métayer, traverse sur le Rang 2 Ouest, traverse sur le Rang 3 Ouest, traverse sur le Rang 4 Ouest, traverse sur la Route de la Station, passage mitoyen sur le Rang 4 Ouest jusqu'au numéro civique 18 et passage sur le Rang 4 Ouest section fermé durant l'hiver.

**CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL DES BASQUES 2022**

Attendu que nous avons eu cette année une demande afin de contribuer monétairement à la campagne 2022 des Paniers de Noël des Basques;

Attendu que les Chevaliers de Colomb s'occupaient dans les années passées de répondre aux besoins de nos citoyens avec l'activité qui se nommait la «Guignolée»;

Attendu que l'organisme Le Puits de Trois-Pistoles qui chapeaute la Campagne des Paniers de Noël des Basques dessert la clientèle de toutes les municipalités des Basques;

Attendu que dans un souci d'équité, toutes les municipalités de la MRC des Basques sont dorénavant desservies par le comité des Paniers de Noël des Basques 2022 et ceux-ci prendrons en charge les demandes de notre municipalité;

Pour ces motifs, la municipalité de Saint-Éloi contribue à la campagne des Paniers de Noël des Basques 2022 pour un montant de 150\$.

**RÉSOLUTION JOURNAL L'HORIZON / 15 ANS EN 2023**

Une résolution a été adoptée afin que le Conseil de la Municipalité de Saint-Eloi accepte de déboursier un montant de 175\$ plus taxes pour 1/8 de page dans le Journal L'Horizon pour l'édition du 12 décembre 2022 afin d'insérer les souhaits de Noël.

**CENTRE PRÉVENTION SUICIDE DU KRTB / MEMBRE SOUTIEN 2022-2023**

Une résolution a été adoptée afin que le Conseil de la Municipalité de Saint-Eloi accepte de déboursier un montant de 10\$ afin de devenir membre soutien 2022-2023 au Centre de Prévention du Suicide du KRTB.

## **PRÉAVIS VÉRIFICATION MÉCANIQUE /CAMION CITERNE (L8298197)**

La directrice générale informe les membres du conseil de la vérification mécanique du camion-citerne qui devra se faire avant le 30 novembre 2022.

## **SIGNATURE CONTRAT DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE POUR LA ROUTE DE LA STATION AVEC LES ENTREPRISES S. DESJARDINS INC.**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi accorde le contrat de déneigement et de déglacage de la Route de la Station sur une distance de 4.491km à partir de l'intersection de la rue Principale de la Municipalité de Saint-Éloi et se terminant à l'intersection du chemin Pettigrew de l'Isle-Verte à notre entrepreneur des chemins d'hiver Les Entreprises S. Desjardins inc. au montant de \$22652 taxes incluses et ceci pour un an. De plus, Monsieur le maire Mario St-Louis et Madame la directrice générale Annie Roussel sont autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Éloi avec Les Entreprises S.Desjardins inc.

## **VÉRIFICATION DE LA MACHINERIE D'HIVER**

Messieurs les conseillers Roger Lavoie, Jonathan Rioux, Éric Veilleux, Jocelyn Côté et Samuel Sirois iront vérifier la machinerie d'hiver au 2 rue Industrielle, Saint-Éloi, samedi le 19 novembre 2022 vers 9h30.

## **OUVERTURE SITE DE TRAITEMENT**

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi doit déneiger une partie du site de traitement pour que les techniciens puissent se rendre au poste de relèvement et au poste de distribution afin de compléter leurs données;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé à notre entrepreneur des chemins d'hiver Les Entreprises S. Desjardins inc. de nous faire une proposition pour l'ouverture de ce bout de terrain;

Attendu que Les Entreprises S. Desjardins inc. propose à la Municipalité de Saint-Éloi un montant forfaitaire de 4000\$ plus taxes pour l'entretien de ce bout de terrain pour l'hiver 2022-2023;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi accepte l'offre des Entreprises S. Desjardins inc. au montant de 4000\$ plus taxes pour l'année 2022-2023. Le paiement se fera en 3 versements soit 40% en décembre 2022, 40% en mars 2023 et 20% en mai 2023.



### **RÉSIDENCE MON CHEZ-NOUS**

À louer, 3½ avec services et activités, chambre fermée, 2 repas par jour, service de ménage, très bien situé, chauffé et éclairé. Un milieu de vie à échelle humaine, on y retrouve tranquillité, entraide, solidarité et support dans un décor paisible, sécuritaire et sécurisant. Pour plus d'informations, communiquer au (418) 898-3214 et demandez Mario.

### **FÉLICITATION À PIERRE-OLIVIER PELLETIER**

**Félicitations** au chef Pierre-Olivier Pelletier (Garçon de M. Yves Pelletier et Mme Louise Rioux de notre municipalité) qui est reparti avec les grands honneurs de la compétition nationale San Pellegrino Young Chef ! Avec ce titre en poche, il représentera le Canada à Milan dans quelques mois à l'ultime compétition internationale. Nous sommes de tout cœur avec toi et très fier de de ton cheminement. Continu comme ça et tu remporteras le prochain prix. Nous serons avec toi en esprit. Encore Bravo. Tu le mérites vraiment.



### **RACCORD ET INSTALLATION D'UN LUMINAIRE / RUE DES BASSINS**

Attendu que la rue des Bassins conduit directement au site de traitement;

Attendu que le conseil a décidé de faire installer une lumière de rue sur le dernier poteau électrique de la rue des Bassins pour un meilleur éclairage durant les journées plus courtes;

Attendu que la municipalité a demandé un prix aux Électriciens Desjardins étant donné que c'est eux qui ont fait l'électricité au complet au site de traitement et que nous devons nous collecter dans le compteur déjà installé dans le poste de relèvement;

Pour ces motifs, le Conseil de la Municipalité de Saint-Eloi accepte la soumission des Électriciens Desjardins au montant de 2014.66\$ plus taxes comprenant le percement de la base du cabinet, 35m teck 12/2, 30pi pvc 1", 1 disjoncteur 15A 1p, divers quincaillerie, ouvrage et nacelle. Les travaux d'excavation, de remblais et de finition de terrain ne sont pas inclus et le luminaire est fourni par la municipalité.

## **FERMETURE POUR NOEL DE VOTRE BIBLIOTHEQUE**

Déjà on parle de Noël! Votre bibliothèque fermera le 27 décembre ainsi que les 3 et 10 janvier 2023. Venez faire le plein de livres le 20 décembre pour vos vacances de Noël. Si vous avez des demandes spéciales, n'hésitez pas à les demander. Passez du bon temps en famille durant les fêtes et au plaisir de vous retrouver le 17 janvier 2023 pour recommencer l'année en beauté. Vos bénévoles, Rachel et Josée

## **FABRIQUE DE SAINT-ÉLOI**

Dimanche 27 novembre messe anniversaire pour M. Jean-Paul Rioux à 10h à la salle Adélarde Godbout. Après la messe il y aura une activité de financement pour la Fabrique. Soupes et desserts. Les membres du conseil de la fabrique vont passer pour vendre des cartes.

## **ATTENTION - PICKLEBALL**

La session automne/hiver du PICKLEBALL a débuté MERCREDI le 16 NOVEMBRE 2022 à 19H00 à la salle Adélarde-Godbout. Les seuls prérequis sont une bonne paire d'espadrilles ainsi que votre entraînement. Tout le reste du matériel est fourni grâce au Club des 50 ans+ et de la Municipalité de Saint-Éloi. Coût : 1\$ pour toute la soirée. Bienvenue à toutes et à tous, de 9 à 99 ans... Info : 581-648-8355

## **CENTRE ALPHA DES BASQUES**

Vous souhaitez:

-Donner un peu de votre temps

-Vous investir pour la réussite scolaire d'un jeune.

Rejoignez notre équipe de bénévoles!

Plusieurs jeunes vous attendent. Vous pourrez les accompagner lors de la période de devoirs et leçons. Pour plus d'informations, contactez-nous au 418-851-4088.

## **CENTRE ALPHA DES BASQUES**

Vous avez une tablette tactile? Un ordinateur? Vous aimeriez en apprendre plus sur son fonctionnement? Le Centre Alpha des Basques peut vous aider à mieux connaître votre tablette et à approfondir vos connaissances en informatique. Inscrivez-vous à nos ateliers de groupe d'initiation aux tablettes (Android, Apple) et d'initiation à l'informatique qui débiteront à l'hiver 2023. Si la formule de groupe ne vous convient pas, nous offrons également des rencontres individuelles de dépannage informatique au coût de 15\$/l'heure. Appelez-nous au 418-851-4088.

## **OFFRE D'EMPLOI / OUVRIER MUNICIPAL**

### **STATUT DE L'EMPLOI:**

Emploi régulier saisonnier, sous l'autorité du conseil municipal, l'ouvrier municipal est un officier de la municipalité. Il est tenu de faire et de surveiller tous les travaux de construction, d'aménagement, de réparation et d'entretien sur les chemins, les trottoirs, les ponts, débroussaillage, balayage et de voir à ce que ces travaux soient faits conformément aux dispositions de la loi, des procès-verbaux ou des règlements qui les régissent. (Réf : art.66 et suivant de la loi sur les compétences municipales). Il devra faire l'entretien des terrains et des bâtisses appartenant à la municipalité autant extérieur comme intérieur, etc.

### **QUALIFICATIONS REQUISES :**

Le candidat doit posséder un secondaire 5 ou l'équivalent. Posséder des aptitudes en gestion du travail. Doit faire preuve de jugement, d'initiative, d'autonomie et de polyvalence.

### **CONDITION DE TRAVAIL**

- Salaire offert : à déterminer
- Heures travaillées : 40 heures / semaine
- Durée de l'emploi : minimum 20 semaines / année
- Début de l'emploi : mai 2023

### **INSCRIPTION**

Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum vitae à l'adresse suivant :

Municipalité de Saint-Éloi  
183, Principale Ouest  
Saint-Éloi (Québec)  
G0L 2V0  
CONCOURS OUVRIER MUNICIPAL

Ou par courriel à l'adresse : [st-eloi@st-eloi.qc.ca](mailto:st-eloi@st-eloi.qc.ca)

Seules les candidatures retenues pour une entrevue seront contactées.

## **QUAND POSER SES PNEUS D'HIVER AU QUÉBEC**



Au Québec, la loi a changé en 2019 et exige que tous les véhicules soient chaussés de pneus d'hiver obligatoire au plus tard le 1<sup>ER</sup> décembre et jusqu'au 15 mars. Seuls les pneus d'hiver affichant un pictogramme de montagne surmontée d'un flocon de neige sont permis sur les routes du Québec. À défaut de vous y conformer, l'art 440 prévoit une amende plus les frais. Pour ce qui est des pneus à crampons et chaînes ils sont autorisés entre le 15 octobre et le 1<sup>ER</sup> mai inclusivement.

Les pneus à crampons(ou pneus cloutés) sont autorisés pour :

- les véhicules de promenade.
- les taxis ou automobiles assimilées à un taxi.
- les véhicules de commerce dont la masse totale en charge n'excède pas 3000kg.

Les chaînes sont autorisées sur les pneus :

- des véhicules d'urgence
- des tracteurs de ferme
- des véhicules routiers utilisés pour le déneigement et l'entretien hivernal

Le code de la sécurité routière oblige également les conducteurs à réduire sa vitesse lorsque les conditions de visibilité sont insuffisantes en raison de la neige. En cas de non-respect, l'article 330 prévoit une amende plus les frais et des points d'inaptitude. Vous devez également bien déneiger le pare-brise ou les vitres du véhicule, article 281.1 prévoit une infraction plus les frais.



Soyez vigilant en tout temps durant la période hivernale.

## **C'EST L'HIVER QUI SONNE À NOTRE PORTE...**

Tout comme nous, la température à ses sauts d'humeur, et il faut vivre avec...

L'hiver est arrivé, c'est déjà le temps pour nous d'être vigilants, de ralentir la vitesse et d'être prévoyant. Votre collaboration est nécessaire afin que cette période quelquefois un peu dérangement se passe tout en douceur.

Comme à l'habitude nous vous demandons de réduire la hauteur des clôtures en bordure des chemins à déneiger, d'éviter le stationnement dans les rues et routes de la municipalité et finalement **d'éviter de souffler ou de déplacer la neige de votre terrain sur la voie publique.**

En ce qui concerne les doléances en regard des chemins d'hiver, les bris ou les réclamations, la municipalité demande aux contribuables de s'adresser directement à **l'entrepreneur M. Steven Gagnon Desjardins au 418-318-0800** Merci et bon hiver.

## LA RÉSIDENCE MON CHEZ NOUS DE SAINT-ÉLOI



est à la recherche d'un cuisinier(ère) pour faire de la cuisine familiale pour 15 personnes de 8h30 à 18h, 3 jours/semaine et une fin de semaine sur 2 dans une ambiance agréable et avec de bonnes conditions. Si vous aimez les personnes âgées le poste est pour vous. Salaire à discuter selon l'expérience.

Pour informations, téléphoner au 418-898-3214 et demander Mario ou écrire à [moncheznous@derytele.com](mailto:moncheznous@derytele.com)



### DÉFIBRILLATEUR

La Municipalité de Saint-Éloi est fière d'avoir fait l'acquisition dernièrement d'un défibrillateur avec la collaboration du Fonds de Soutien aux Projets Structurants (FSPS). La Municipalité a installé le défibrillateur au Bureau de Poste avec l'autorisation de Poste Canada. Ce défibrillateur est mis à la disposition de toute la population qui en a besoin. Nous demandons à toute la population lors de l'utilisation, d'informer par la suite la municipalité afin que nous puissions le remettre en état de fonctionnement pour les prochaines fois que nous en aurons besoin. Merci.

### PENSÉE

Il y a un endroit très précieux où j'emmène les gens que j'aime, cet endroit est à l'intérieur de mon cœur.